



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des territoires de l'Yonne**

Auxerre, le **12 MAI 2026**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels

La directrice départementale des territoires

à

Affaire suivie par : Mimoun BOUDIA
Tél : 03 86 48 42 95
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Destinataires in fine

Objet : PPRr par ruissellement du Chablisien

La révision du Plan de Prévention des Risques par ruissellement (PPRr) sur les 19 communes du Chablisien a été prescrit par arrêté préfectoral du 02 février 2026.

Les modalités d'association avec les collectivités et les organismes associés, visées dans ces arrêtés, ont été mises en œuvre. La version finalisée du dossier du PPRI qui vous est soumise tient compte des diverses remarques émises lors de ces échanges, dès lors que celles-ci ne remettaient pas en cause les principes de protection des biens et des personnes.

Le dossier du PPRr établi pour ces communes, qui vous a été envoyé par courriel comprend pour chaque commune :

- une note de présentation ;
- une cartographie des aléas ;
- une cartographie des enjeux ;
- une cartographie du zonage ;
- un règlement, listant les constructions et occupations du sol autorisées en zone inondable et les prescriptions associées le cas échéant. Ce document fixe également des mesures (dont certaines obligatoires) de prévention, de protection, de sauvegarde et de réduction de la vulnérabilité à charge de la commune, des gestionnaires d'ERP, des exploitants de réseaux, des entreprises et des particuliers.

Conformément à l'article R.562-7 du code de l'Environnement, il vous appartient de donner un avis sur ce dossier dans un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier, soit au plus tard le 17 juillet 2026. En l'absence de réponse de votre part à cette date, votre avis sera considéré comme tacitement favorable.

L'avis est à adresser à l'Unité Risques Naturels du Service Forêt, Risques, Eau et Nature de la Direction Départementale des Territoires (DDT89/SEFREN/URN) soit :

– par voie postale à l'adresse ci-dessous :

DDT de l'Yonne
SEFREN
URN
3, rue Monge
89 011 Auxerre cedex

– par voie électronique à l'adresse mail suivante :

DDT IAM 89

ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

L'avis recueilli lors de cette phase de consultation administrative sera annexé au dossier d'enquête publique.

PI/ La directrice départementale
La directrice adjointe
Isabelle PETTAZZONI
Manuela INES

Liste des destinataires :

Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne

Conseil Départemental de l'Yonne

Centre Régional de la Propriété Forestière

Syndicat Mixte Yonne Médian

Syndicat du bassin du Serein

EPAGE de l'Armançon

Établissement Public Territoriaux de Bassin (EPTB) Seine grands lacs

Yonne Nature Environnement